

L'ordre du Christ ou l'esprit de croisade perpétué

Jean-François Labourdette

Professeur émérite de l'université Charles de Gaulle-Lille III

L'on sait comment, sous la pression du roi de France Philippe IV le Bel, qui voulait détruire la puissance politique et militaire des Templiers dans son royaume et s'emparer de leurs immenses richesses, le pape Clément V prononça l'extinction de l'ordre du Temple. Le roi Dinis, qui régnait alors sur le Portugal, n'avait pas les mêmes raisons de s'en prendre à ces moines-chevaliers qui, avec ceux de l'ordre de l'Hôpital, avaient prêté un si grand secours à ses prédécesseurs dans la Reconquista, et assuré le repeuplement des régions dont ils leur avaient fait donation. Ainsi naquit l'ordre du Christ, dont Jean-François Labourdette auteur de plusieurs ouvrages sur le Portugal nous explique le rôle et le devenir.

Le processus de reconquête du territoire était certes arrivé à son terme ; toutefois les Templiers garantissaient la défense de la frontière du royaume, et étaient les instruments de consolidation nationale que le souverain poursuivait. Dinis négocia alors avec le pape Jean XXII la création d'un nouvel ordre militaire spécifiquement portugais qui recueillerait les biens des Templiers. Après de longues discussions, le pape finit par promulguer, le 14 mars 1319, la bulle *Ad ea ex quibus*, par laquelle il fondait l'*Ordem de Cavalaria de N. S. Jesus Cristo*, et confirmait la donation que le roi lui avait faite de tout le patrimoine de l'ordre dissous, regroupé pour l'essentiel le long de la vallée du Tage. Placés dans la continuité de l'ordre du Temple, ces nouveaux moines-chevaliers étaient soumis à la règle cistercienne, devaient se consacrer à la lutte contre les infidèles et fixèrent définitivement leur siège à Tomar en 1357. L'ordre du Christ contribua désormais à perpétuer l'esprit de croisade au Portugal.

Le rôle majeur de l'ordre du Christ dans l'épopée portugaise

L'ordre du Christ trouva au début du XVe siècle l'occasion de répondre aux exigences de sa fondation, notamment lors de la prise de Ceuta en 1415 ; mais c'est surtout en 1420, lorsque l'infant Henri le Navigateur devint administrateur général de l'ordre, que ce dernier put donner la mesure de son rôle dans les découvertes et l'expansion maritime portugaises. Ses revenus fournirent en effet à dom Henrique le moyen de financer les expéditions qui permirent à ses familiers – Tristão Vaz Teixeira, João Gonçalves Zarco et Bartolomeu Perestrel – de reconnaître et de prendre possession de l'archipel de Madère en 1418 et 1419. Pour le peupler, il fit appel à partir de 1425-1426 à des colons venus des domaines de l'ordre auquel la Couronne avait fait donation des trois îles. Ce fut toujours grâce aux ressources de l'ordre que l'infant fut sans doute l'initiateur de la découverte et de la colonisation de l'archipel des Açores ; sans elles, il n'aurait pu financer les expéditions qui, dirigées par ses familiers – dont le plus connu est Gil Eanes, l'un de ses écuyers, qui atteignit le cap Bojador en 1434 et qu'il fit chevalier à son retour – reconquirent la côte occidentale de l'Afrique. Les voiles de toutes les caravelles qui formèrent ces expéditions portaient d'ailleurs la croix potencée, symbole de l'ordre du Christ. La prospection de la côte africaine, quel que fût l'intérêt scientifique qui pût y présider,

s'accompagna à son tour de profits substantiels, dont la traite des esclaves – capturés lors d'incursions directes à l'intérieur des terres ou, en majorité, achetés aux marchands musulmans ou africains – ne fut pas le moindre.

L'infant obtint aussi du pape que toutes les églises déjà édifiées ou qui le seraient par la suite dans les archipels de l'Atlantique fussent annexées à titre perpétuel à l'ordre du Christ, qui les défendrait contre les Sarrasins. Par ces privilèges, le patronage royal put s'étendre à l'ensemble des églises fondées dans l'outre-mer : dès que la nouvelle du voyage de Vasco de Gama lui fut parvenue, le pape accorda, en effet, à dom Manuel, par l'intermédiaire de l'ordre du Christ, le patronage de toutes les églises d'Afrique qui seraient créées. Léon X attribua en outre à ce dernier les revenus de la juridiction ecclésiastique afin qu'il pût faire face aux dépenses nécessaires à l'œuvre d'évangélisation.

Après la mort de l'infant dom Henrique, la Couronne continua de donner des privilèges à l'ordre du Christ dans toutes les terres nouvellement découvertes et conquises. Les énormes revenus qui en découlèrent ne diminuèrent pas pour autant l'esprit de croisade dont il était investi. Ses chevaliers participèrent largement à la conquête et à la défense des *présides* marocains, comme à toutes les expéditions qui permirent au Portugal de construire sa thalassocratie. C'est à partir de dom Manuel et de Jean III, au milieu du XVI^e siècle, que l'ordre du Christ atteignit le zénith de sa splendeur : les chefs-d'œuvre d'art manuélino du couvent du Christ à Tomar, où travaillèrent les plus grands architectes de l'époque (João de Castilho, Diogo de Arruda et Diogo de Torralva) en portent le témoignage le plus éclatant.

Cette permanence de la lutte contre les ennemis de la foi fut encore manifeste lorsque vint, au milieu du XVI^e siècle, l'heure du repli au Maroc. Le péril maure et turc revenait à l'ordre du jour, et une offensive sur la côte de l'Algarve devenait possible. Aussi le roi Sébastien promulgua-t-il en 1572 de nouveaux statuts des ordres militaires, pour faire d'eux, une fois encore, les défenseurs-nés de la Croix contre le Croissant. Dans le chapitre qu'il tint à Santarém, le 8 décembre 1573, l'ordre du Christ dressa un véritable plan de guerre. On pouvait lire dans ses délibérations que la raison essentielle de sa réunion avait été de prier le roi d'ordonner la création d'un couvent de chevaliers au cap Saint-Vincent, où serait transféré celui de Tomar, afin de défendre tout l'Algarve des Maures et des Turcs qui volaient, pillaient et capturaient des chrétiens.

La laïcisation progressive de l'ordre du Christ

La mainmise de la Couronne sur les ordres militaires devint patente lorsque, en 1550, Jean III obtint du pape leur administration directe, car il ne voulait doter aucun membre de la grande noblesse de la puissance et de la richesse que donnaient ces ordres à leurs maîtres. Aussi, au cours du XVI^e siècle, l'obtention du titre de chevalier du Christ fut-elle de plus en plus une récompense personnelle du souverain et une grâce accordée pour des faits de guerre ou par simple faveur royale. L'évolution du recrutement à partir du début du XVII^e siècle confirma ce changement : malgré les empêchements pour les familles de nouveaux chrétiens et pour celles qui avaient exercé un métier « mécanique », l'éventail social s'élargit, le roi accordant de nombreuses dispenses. Beaucoup furent revêtus de l'habit de

chevalier lorsqu'ils s'apprêtaient à s'embarquer pour l'outre-mer. Aux Indes, des personnes d'ascendance indigène furent elles-mêmes gratifiées de dispenses.

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, être reçu dans l'ordre du Christ fut cependant l'un des plus grands honneurs que l'on pût recevoir : ce titre ouvrait les portes des plus hautes charges et fonctions. Cependant, les contemporains dénonçaient l'avalissement dans lequel était tombé l'ordre par le laxisme des monarques portugais qui y faisaient admettre trop facilement des gens dont la condition aurait dû leur en fermer les portes : le marquis de Bombelles, ambassadeur de France, s'indignait en 1786 de voir « nombre de chevaliers de l'ordre du Christ attachés au service des grands comme intendants, écuyers, valets de chambre, porter la même décoration que leurs maîtres et la souveraine du royaume... »

À la fin du XVIIIe siècle, l'ordre du Christ, comme les autres ordres, perdit officiellement tout ce qui avait présidé à sa fondation pour ne devenir qu'une décoration, très enviée, que le souverain remettait à tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, avaient rendu service à la Couronne et à la patrie. C'est ainsi qu'une loi de la reine Marie Ière, du 19 juin 1789, réforma les ordres militaires dans ce sens : désormais, le grand commandeur des trois institutions serait l'héritier de la couronne, en l'occurrence dom João, prince du Brésil, et après lui, tous les princes héritiers. On créait pour l'ordre du Christ six grand-croix, dignités qui ne seraient concédées qu'à des personnalités éminentes qui auraient rendu des services politiques ou militaires exceptionnels. La laïcisation de l'ordre fut achevée lorsque la monarchie libérale décida l'extinction de tous les ordres religieux et la confiscation de leurs biens en 1834, et ferma le couvent du Christ à Tomar. L'ordre du Christ reste aujourd'hui la plus prestigieuse décoration que la République portugaise puisse décerner.